



Délai d'instruction d'une demande de titre de séjour

Par **Jojo88**, le **13/03/2013** à **17:39**

Bonjour,

Je suis parent d'enfant français. Alors j'ai procédé auprès de la préfecture à ma première demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français. Je suis ressorti avec un récépissé à la clé.

Au niveau des délais, savez vous si l'instruction ou la réponse même seront longs surtout si j'ai déjà réalisé la visite médicale OFII(Office Francais Immigration Integration)obligatoire.

Cordialement

Par **kmla**, le **14/03/2013** à **15:01**

Bonjour,

Le délai est de 2 mois, c'est le délai pour la fabrication de la carte. Après cela dépend des préfectures.

Par **Jojo88**, le **14/03/2013** à **15:55**

Merci mon grand, effectivement ça dépend des préfectures aussi... Après avoir réalisé donc ma visite médicale, c'est attendre la fabrication de la carte si mon dossier est recevable je suppose

Par **kmla**, le **14/03/2013** à **17:06**

Je ne sais pas, car pour certaines préfecture la carte est donnée le jour de la visite médical.

Par **Jojo88**, le **14/03/2013** à **18:38**

La carte est dorénavant donnée le jour de la visite oui... Moi je l'ai faite déjà! Si tu veux j'ai été réadmis en première demande alors que je m'apprêtais à avoir la troisième...à cause d'un document manquant. D'où mon repassage en première demande, et cependant exempté de visite médicale. C'est pour ça que je demande si les délais d'instruction seront longs par rapport à quelqu'un qui ne l'a jamais passée